



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^{ème} séance du mardi 15 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/24 de la Municipalité, du 14 juin 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.-, destiné à couvrir les frais de renouvellement des appareils de communication radio du Corps de police ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de CHF 600'000.- pendant cinq ans par la rubrique 2410.331 du Corps de police ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2410.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze janvier deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :